

Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le sept juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GILLES, Maire,

Date de la convocation : 1^{er} juin 2010

Nombre de membres en exercice: 19

Présents : 14 Jean Marc GILLES, Marcel GOUVENAUX, Michel CENARD, Yves LESIEUX, Philippe LAMY, Dominique LOSAY, Frédéric MARCO, Odile AUFFRAY, Elizabeth MARIE, Gilles CHAPELIERE, Romain HEAUME, Patrick ALLIET, Patricia ROSALIE, Catherine VAUTIER

Votants : 17 Marie Christine MARIE donne pouvoir à Philippe LAMY, Suzanne FAELCHLIN donne pouvoir à Odile AUFFRAY, Georges SCHOPP donne pouvoir à JM GILLES

Secrétaire de séance : P. ROSALIE

II) Arrêt du projet de modifications du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente les différents points du projet de modifications :

- Modification n°1 : Adaptation du zonage de la parcelle n°498 section AA

Vote à l'unanimité.

- Modification n°2 : Suppression de l'emplacement réservé n°5

Vote à l'unanimité.

- Modification n°3 : Reclassement de l'école de voile et la résidence des Falaises (bungalows)

Vote à l'unanimité.

- Modification n°4 : Modification des articles 11, 12 et 13 en secteur UCt

Vote à l'unanimité.

- Modification n°5 : Reclassement d'une partie de la parcelle AH n°193 en zone UAb

Monsieur le Maire propose de modifier la rédaction du paragraphe en ce sens « *Dans un souci de réorganisation des zones sportives et de l'habitat, les courts de tennis seront transférés à proximité du terrain d'entraînement de football. Ceci nous ouvre l'opportunité de reclasser le zonage de la parcelle AH 193 en zone UAb. Cette modification nous permet de répondre aux objectifs du PLH et du futur SCOT et de satisfaire aux besoins de l'habitat tout en préservant l'espace agricole.* »

Vote à l'unanimité.

- Modification n°6 : Précisions des règles d'application des bandes de 15m

Vote à l'unanimité.

- Modification n°7 : Reformulation de l'article 11 dans les zones UA et UB

Vote à l'unanimité.

- Modification n°8 : Précisions sur l'implantation des clôtures dans les zones urbaines

Vote à l'unanimité.

- Modification n°9 : Précisions sur les vérandas dans l'article 11
Vote à l'unanimité.

- Modification n°10 : Précisions sur les articles 6 et 7 des zones urbaines
Vote à l'unanimité.

- Modification n°11 : Assouplissement des règles de l'article 9 des zones UA
Vote à l'unanimité.

- Modification n°12 : Redéfinition de la destination de la zone 1AUe et adaptation de sa dénomination
Vote à l'unanimité.

- Modification n°13 : Redéfinition des conditions d'accès et de desserte (art 3)
Vote à l'unanimité.

- Modification n°14 : redéfinition de la hauteur des constructions hors bande de 15 mètres
Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• ARRETE le projet de modifications du Plan Local d'urbanisme de la commune de LION SUR MER tel qu'il est annexé à la présente (dossier consultable en mairie).

L'ensemble des points ayant été évoqués, Monsieur le Maire lève la séance à 19H35